

DECRET N° 73-116 du 27 mars 1973

portant nomination de Mr Bernard
ADIKPETO en qualité de Directeur
Général de la Société Nationale
Agricole pour le Coton.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du
Gouvernement;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 jan-
vier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°71-238 du 6 décembre 1971, portant approbation des
statuts de la Société d'Etat dite Société Nationale Agricole pour
le Coton;
VU le Décret n°71-111/CP/MDRC du 14 juin 1971, portant nomination du
Directeur Général de la Société Nationale Agricole pour le Coton;
Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Décret n°71-111/CP/MDRC du 14 juin 1971, portant nomination de
Mr Issiakou KOUTON en qualité de Directeur Général de la Société Nationale Agri-
cole pour le Coton est abrogé.

Article 2.- Mr Bernard ADIKPETO, Ingénieur Agronome, est nommé Directeur Géné-
ral de la Société Nationale Agricole pour le Coton.

Article 3.- Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération est chargé
de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter du 1er avril 1973
et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera./..

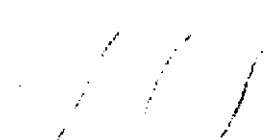
Fait à COTONOU, le 27 mars 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Développement Rural
et de la Coopération,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Capitaine A. Mama DJOUGOU


Intendant Militaire Thomas LAHAMI

AMPLIATIONS:

PR 6 - CS 6 - MDRC et Services 12 -
Ministères 10 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-CNI-JORD-Gde Chanc. 6 - DGAE 4 -
CHmb.Com.4 - BIRD 6 - MAE 6 - SONACO 6 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -